

Genève, le 18 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, plus de 10'500 citoyen.ne.s ont signé au début de l'été le référendum contre la nouvelle loi sur les manifestations. Mais, dans les faits, les pratiques policières et judiciaires tendent déjà à instaurer dans les faits certaines des dispositions de la nouvelle loi.

Ainsi, en ce moment, amendes et procès pleuvent contre des militants. Ce fut d'abord à l'hiver 2010, le cas pour Eric Decarro, ancien président central du SSP, amendé pour avoir distribué un tract dénonçant les discriminations à l'embauche pratiquées par une chaîne de restaurants de la place.

Toujours au cours de l'hiver de l'année passée, Paolo Gilardi, membre de la direction nationale du SSP et de la Gauche anticapitaliste, était amendé pour avoir parlé à des journalistes sur la Place de la Fusterie (« manifestation non autorisée »).

Le 15 octobre 2010, la police interdisait devant le Consulat de France un rassemblement (de 15 personnes) en solidarité avec les salarié.e.s français.es en lutte contre la réforme des retraites. Laurent Tettamanti, Christian Tirefort et Eric Decarro ont été les trois amendés.

Et enfin, accusé d'être l'organisateur du rassemblement non autorisé du 28 novembre 2010 sur la Place Neuve contre l'adoption de l'initiative de l'UDC sur les « criminels étrangers », Paolo Gilardi a de nouveau été amendé.

Contestant ces amendes, certains d'entre eux se sont déjà retrouvés devant le tribunal de police.

D'autres y seront confrontés ces prochains jours : Paolo Gilardi le 28 septembre ainsi qu'Eric Decarro et Christian Tirefort le 4 octobre.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous pour vous demander de signer l'appel ci-joint que nous avons l'intention de diffuser à la presse. Il s'agit, à travers le soutien à ces militants, de défendre un principe constitutionnel fondamental, celui de la liberté d'expression et de son corollaire, la liberté de manifester. Ce droit n'est pas un droit privé réservé à quelques militants, c'est un droit collectif. Permettre qu'il soit bridé pour les uns revient à le limiter pour tous.

Aussi nous vous invitons à nous renvoyer la confirmation de votre signature au plus tard pour le lundi 26 septembre à l'adresse ci-dessous

anmmichel@swissonline.ch

En vous remerciant de l'attention que vous nous avez accordée, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Chantal GASSER (La Gauche), Carmen GAZI (Forum Social Lémanique) et Anne MICHEL (Gauche anticapitaliste)

Appel

Nous soussigné.e.s,

Profondément préoccupé.e.s par la multiplication d'amendes prononcées contre des manifestant.e.s pacifiques, appelons les autorités politiques, policières et judiciaires à éviter, par une interprétation trop tatillonne des lois, de rendre plus difficile l'exercice du droit constitutionnel de manifester.

En particulier, nous considérons que les contraventions prononcées ont un effet dissuasif pour quiconque voudrait organiser une manifestation ou un rassemblement.

Les autorités et la force publique n'ont pas comme but l'établissement de limites à l'exercice des droits fondamentaux ; au contraire, leur tâche première doit être de garantir l'exercice des droits constitutionnels.

C'est pourquoi nous affirmons notre soutien à Paolo Gilardi, Eric Decarro et Christian Tirefort et demandons que soient abandonnées les poursuites dont ils font l'objet.

NOM :

Prénom :

Fonction :